



Genève, le 20 février 2013

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

### **Projet de plan directeur cantonal Genève 2030: respecter le territoire**

**Le Conseil d'Etat a présenté ce jour le projet de plan directeur cantonal Genève 2030 (PDCn). Ce document de référence fixe et définit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement cantonal pour ces vingt prochaines années. Il appartiendra au Grand Conseil d'en débattre puis de l'adopter, par voie de résolution, d'ici au 20 septembre 2013.**

#### **Responsabilité à l'égard des générations futures**

Avec ce PDCn, les autorités de ce canton assument une triple responsabilité à l'égard des générations futures. Il s'agit de leur permettre de:

- se loger dans des habitations de qualité à prix décent;
- habiter et travailler dans une agglomération offrant une belle qualité de vie et des espaces publics généreux;
- vivre dans un canton dont les qualités paysagères, naturelles, patrimoniales et agricoles sont préservées.

100'000 Genevois aujourd'hui ont moins de 20 ans. C'est en priorité pour eux que le Conseil d'Etat a conçu le projet plan directeur cantonal, afin de permettre la construction de logements en suffisance tout en préservant les qualités du paysage et en limitant l'emprise sur la zone agricole. Ce projet de plan directeur cantonal répond à l'ambition, inscrite dans la nouvelle Constitution, d'une «agglomération compacte, multipolaire et verte». Il vise à améliorer la densité des zones bâties, en particulier à proximité des axes de transport, et porte une attention soutenue à la qualité des espaces publics. Il offre un potentiel de 50'000 futurs logements tout en respectant le territoire.

Le plan directeur 2001-2015 avait sous-estimé les besoins en termes de logement, ce qui a contribué à aggraver la pénurie de logements. Il s'agit donc maintenant, avec le PDCn 2030, de rattraper ce retard et de répondre aux besoins des Genevois. On pense en particulier aux jeunes familles qui, aujourd'hui, sont trop souvent contraintes de s'installer en France voisine ou dans le canton de Vaud, faute de trouver un logement à prix abordable dans le canton. Le coût de ces départs est exorbitant : en pertes fiscales, en surcharge des axes de trafic pendulaire, en perte de qualité de vie et de lien social. La pénurie actuelle de logements, qui pousse les jeunes familles à résider hors du canton, se traduit même dans le taux de fécondité : seulement 1,4 enfant par femme à Genève, contre 1,9 dans le Genevois français ou 1,75 dans le district de Nyon.

## **Agglomération des courtes distances**

L'urbanisation se conduira de manière concertée avec l'évolution des axes forts de transports collectifs. Elle veillera également à renforcer les pénétrantes de verdure et les axes de mobilité douce au cœur de l'agglomération. Elle mise sur l'attrait des futures stations de CEVA pour constituer de nouvelles centralités. A terme, plus de 240'000 personnes habiteront ou travailleront à moins de 500 mètres d'une station CEVA. De même, la densification de la couronne urbaine et de la zone villas à proximité immédiate des axes de transports collectifs contribuera à créer une «agglomération des courtes distances». Le temps consacré aux transports pendulaires par chaque habitant est en effet un indice important de qualité de vie.

## **Préserver les qualités du paysage**

Les espaces agricoles, qui représentent près de la moitié du territoire cantonal, l'accès à la nature, en ville comme en périphérie, doivent être préservés. Il convient d'user de manière parcimonieuse de ce précieux territoire, garant d'une qualité de vie très enviable en comparaison internationale. C'est ainsi que l'emprise potentielle sur la zone agricole que permet ce PDCn reste modeste (2.9%), dans les mêmes proportions que celle du précédent plan directeur, y compris pour réaliser certains projets de parcs et d'équipements sportifs.

## **Un véritable projet politique**

Les intentions politiques du plan directeur cantonal font l'objet d'une publication spécifique, destinée à un large public. Ce document, intitulé «Genève envie», a été conçu pour la première fois de manière à permettre à un public non averti d'appréhender les objectifs sous-jacents du plan directeur, dont la rédaction et la forme s'avèrent très techniques. Ces intentions politiques se matérialiseront au cours des prochains mois par des propositions de modifications législatives et réglementaires (réforme des PLQ, réglementation sur l'accession à la propriété en zone de développement, encouragement à la participation des communes dans la construction de logements). A ces éléments s'ajoute le projet de réforme de la péréquation financière communale, qui doit permettre aux communes de mieux faire face à leurs obligations en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements.

## **Prochaines étapes**

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le projet de plan directeur est maintenant transmis au Grand Conseil, qui dispose de six mois à compter de la session de mars pour se prononcer à son propos. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

**Les documents relatifs au Plan directeur cantonal Genève 2030 sont disponibles sur le site internet officiel de l'Etat de Genève: [www.ge.ch/plandirecteur2030](http://www.ge.ch/plandirecteur2030)**

*Pour toute information complémentaire: M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme, en contactant M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DU, tél. + 41 (0)22 546 54 10 ou + 41 (0)79 215 80 58.*